



« Assemblée générale »

Le samedi 24 mai 2014

à l'Espace BSA 11-15, rue Courat - Paris 20^e

Ordre du jour - État des mandats - Renseignements pratiques

MATIN

- **à partir de 9 h 00** Accueil des participants et enregistrement des pouvoirs de vote
- **9 h 45** Ouverture et présentation de l'ordre du jour par la Présidence
- **10 h 00** Intervention de Loïc Chalmel, professeur d'université en sciences de l'éducation

« Vie publique, vie privée, à qui appartient l'enfant ? La charge de l'éducation est partagée entre la famille, l'État, les collectivités, les professionnel-le-s. Quelle cohérence entre tous ? L'éducation est-elle modélisée et ce, dès la petite enfance ? Est-ce souhaitable pour le vivre ensemble ? »

suivi d'un temps d'échange avec les participants

- **11 h 00 à 12 h 00** Poursuite de la réflexion en ateliers
Les problématiques ou questionnements majeurs soulevés lors du débat feront l'objet d'ateliers.
- **12 h 00 à 12 h 30** Restitution des ateliers

Déjeuner sur place (sur réservation dès l'inscription)

APRES-MIDI

- **14 h 00** 2013 aura été l'année de l'alignement des prestations de services (PSU), Fêtons-le !
Comment affirmer l'identité parentale des lieux d'accueil du réseau de l'Acepp et quelles perspectives d'avenir ?
- **15 h 00** Présentation du bilan d'activités et du bilan financier de l'Acepp
Renouvellement du Conseil d'administration
Votes
- **17 h 00** Clôture de l'Assemblée générale

État des mandats

des membres du Conseil d'administration de l'Acepp avant l'Assemblée générale du 24 mai 2014

« Personnes morales lieux d'accueil – membres actifs » - 7 places – 3 postes vacants

1. Les Pitchouns (76) représentée par JOUTEL Yves	élu en mai 2011	Sortant
2. Kindertreff (69) représentée par JARGOT Colin	élu en mai 2011	Sortant
3. Crèche Parentale ASBL (Belgique) représentée par NASSOGNE Ingrid	élu en mai 2011	Sortante
4. À Petits Pas du Hédas (64) représentée par LABENNE Régine	élu en juin 2012	
5. Le cirque du vent (93) représentée par RUYER Thierry	élu en juin 2012	
6. Merlin pinpin (69) représentée par SIBILLE Ashley	élu en juin 2012	
7. Arc en ciel (69) représentée par ZEMMIT Samia	élu en mai 2013	

« Personnes morales initiatives parentales – membres actifs » - 7 places – 1 poste vacant

1. Association des familles (69) représentée par BEKHA Sonia	élu en juin 2012	
2. UPP de Pau, représentée par CALESTREME Delphine	élu en mai 2013	
3. UPP de Villeurbanne, représentée par DESIGAUX Myriam	élu en mai 2013	
4. UPP d'Angers, représentée par HETREAU Marion	élu en mai 2013	
5. UPP de Saint Priest, représentée par MATA MARIN Maria	élu en mai 2013	
6. UPP de Nice, représentée par GHARBI AUNIS Nadia	élu en mai 2013	

« Fédérations territoriales du réseau ACEPP » - 9 places – 3 postes vacants

1. ACEPP RIF représentée par BOUVERET Sylvie	élu en mai 2011	Sortante
2. ACEPP Basse Normandie représentée par HERGOUALC'H Yves	élu en mai 2011	Sortant
3. ACEPP 33 - 47 représentée par TESSIER Jean-Christophe	élu en juin 2012	Démissionnaire
4. ACEPP Rhône représentée par LACHARME Séverine	élu en juin 2012	
5. COCAGNE ACEPP 31 représentée GOMEZ Dennis	élu en mai 2013	
6. ACEPP 17 représentée par FEUILLET Mélanie	élu en mai 2013	
7. ACEPP 81 représentée par RODDE Audrey	élu en mai 2013	
8. ACEPP 35 représentée par CHARNET Jean-Baptiste	élu en mai 2013	
9. ALPE ACEPP 04 représentée par LAMBERT Cendrine	élu en mai 2013	

« Individuels membres actifs » - 7 places – 2 postes vacants

1. GIRET Françoise	élu en mai 2011	Sortante
2. VELCOF Joséphine	élu en mai 2011	Sortante
3. ROURE AMIGNONI Elisabeth	élu en juin 2012	
4. TRICCA Lorette	élu en juin 2012	
5. VERNIERS Quentin	élu en juin 2012	
6. BORDE Chantal	élu en mai 2013	
7. CADART Marie Laure	élu en mai 2013	

Extrait de l'Article 8 des statuts de l'ACEPP :

Le conseil d'administration est formé de 30 places dont :

- 7 places pour les personnes morales lieux d'accueil « membres actifs »
- 7 places pour les personnes morales initiatives parentales « membres actifs »
- 9 places pour les « fédérations territoriales du réseau ACEPP »
- 7 places pour les personnes individuelles « membres actifs »

Les membres du conseil sont élus pour 3 ans. Les membres sortants sont rééligibles. Un membre éligible « personne morale » ne peut présenter plus de 1 candidat. Une « fédération territoriale du réseau Acepp » ne peut présenter plus de 1 candidat.

En cas de vacance de siège, le conseil d'administration, sur proposition du Bureau, peut le pourvoir par la personne de son choix, jusqu'à la prochaine assemblée générale. Un siège peut être déclaré vacant, sur proposition du bureau au conseil d'administration, si la personne élue est absente plus de 3 fois consécutives et après avoir été entendue par les membres du bureau.

Vous allez voter à l'Assemblée générale 2014 de l'ACEPP

➤ Qui vote lors de l'Assemblée générale ?

- Les **adhérents individuels** à jour du versement de leur cotisation 2014 à l'Acepp le jour de l'Assemblée générale ;
- Les **personnes morales** (lieux d'accueil ou initiatives parentales) à jour du versement de leur cotisation 2014 à l'Acepp le jour de l'Assemblée générale ;
- Les fédérations territoriales du réseau Acepp.

➤ Qui est électeur ?

Chaque **adhérent 2014** (individuel ou personne morale) **possède 1 voix**.
Chaque **fédération territoriale** du réseau ACEPP **possède 1 voix**.

➤ Qui est éligible ?

Chaque **adhérent à jour du versement de sa cotisation 2014 à l'Acepp et signataire de la Charte pour l'accueil du jeune enfant et /ou de la charte des initiatives parentales**.

➤ Être candidat au Conseil d'administration de l'Acepp

Les **adhérents** (individuels ou personnes morales) à **jour du versement de leur adhésion 2014** à l'Acepp le jour de l'Assemblée générale et les **fédérations territoriales** peuvent se porter **candidat au Conseil d'administration**. Nous vous invitons à consulter « **l'état des mandats des membres du Conseil d'administration** » pour prendre connaissance des postes vacants.

Si vous souhaitez **présenter votre candidature**, nous vous remercions de renvoyer votre acte de candidature, **avant le 22 mai 2014**, à l'Acepp.

➤ Pouvoir de vote

Si vous ne pouvez pas participer à l'Assemblée générale, vous avez la possibilité **de donner votre pouvoir de vote dûment complété à la personne de votre choix** ou de le renvoyer à l'Acepp, **avant le 22 mai 2014** (par courrier, fax : 01 44 73 85 39 ou mail info@acepp.asso.fr).

*À noter : Le nombre de pouvoir de vote est **limité à 15 par personne**.*

En cas de question, n'hésitez-pas à nous contacter à l'Acepp :

- Sidonie Morchoine, sidonie.morchoine@acepp.asso.fr ou 01.44.73.85.20

Ou à contacter votre fédération territoriale Acepp.

Renseignements pratiques

↳ Inscriptions

Nous vous remercions de bien vouloir confirmer **votre venue par le renvoi de la fiche d'inscription (même si vous ne déjeunez pas sur place)** à :

ACEPP - Assemblée générale -29, rue du Charolais - 75012 Paris, **avant le 12 mai 2014.**

Si vous souhaitez déjeuner, n'oubliez pas de le **préciser au moment de l'inscription. Le déjeuner est offert à l'ensemble des participants exclusivement sur réservation au moment de l'inscription.**

↳ Accéder à l'espace BSA

Adresse : 11-15, rue Courat - Paris 20^e

Plusieurs Bus : 26 Orteaux, 57 Maraîchers, 76 Pyrénées Bagnolet, PC2 St Blaise.

Métro : Ligne 9 station Maraîchers (sortie 1 rue des Pyrénées) ou Porte de Montreuil.

Tramway : T3B Marie de Miribel – **Velib'** : stations n°20011.

